
**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
6 juin 2018
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur le conseiller, Jérôme Guertin, siège #1
Monsieur le conseiller, Mario Talbot, siège #2
Madame la conseillère, Sylvie Van Dersmissen, siège #3
Monsieur Jean-Marie Desroches, siège #4
Monsieur le conseiller Roger Brunelle, siège #5
Monsieur le conseiller Gérald Poirier, siège #6*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. *Adoption du procès-verbal du mois de mai 2018*
- 1.4. *Congrès de la FQM*
- 1.5. *Dépôt du rapport du maire*

2. FINANCES

- 2.1. *Approbation des comptes payés et à payer*

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. *Panneaux indicateurs de vitesse entrées Nord et Sud*
- 3.2. *3^e rang Nord/Saint-Denis-sur-Richelieu*

4. URBANISME ET AGRICOLE

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

- 5.1. *Demande implication citoyenne/ Association des riverains*
- 5.2. *Demande implication citoyenne/Projet école*

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1. *Adoption du rapport incendie/schéma couverture de risques*
- 7.2. *Implantation d'une antenne de communication*

8. RÈGLEMENTS

- 8.1. *Adoption du règlement numéro 277-18-007 abrogeant des règlements de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu*
- 8.2. *Présentation du règlement 277-18-008- code d'éthique des employés municipaux*
- 8.3. *Avis de motion du règlement 277-18-008 - code d'éthique des employés municipaux*

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire Marc Lavigne constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

2018-06-074

1.2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Jérôme Guertin*
APPUYÉ PAR *monsieur le conseiller Roger Brunelle*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER *l'ordre du jour tel que proposé.*

Adoptée

2018-06-075

1.3. Adoption du procès-verbal du mois de mai 2018

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Mario Talbot*
APPUYÉ PAR *madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER *le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2018.*

Adoptée

2018-06-076

1.4. Congrès de la FQM

ATTENDU *la tenue annuelle du congrès de la Fédération québécoise des municipalités en septembre prochain;*

ATTENDU QUE *lors de congrès, des activités de formations sont offertes;*

IL EST PROPOSÉ PAR *monsieur le conseiller Jérôme Guertin*
APPUYÉ PAR *madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER *monsieur le maire Marc Lavigne à participer à cet événement de formation et d'échanges.*

ÉTANT ENTENDU QUE *la municipalité assumera les frais d'inscription et de déplacement reliés à sa participation.*

Adoptée

1.5. Dépôt du rapport du maire

Tel que le prévoit l'article 176.2.2. du code municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du dernier rapport financier et des activités réalisées en 2017.

2. FINANCES

2018-06-077

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller *Gérald Poirier*
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller *Jean-Marie Desroches*
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 6 juin 2018, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 275 374,33 \$.

Les salaires versés du mois de mai 2018 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 16 127,02 \$.

Les salaires versés le 31 mai 2018 pour la rémunération du mois de mai pour les pompiers au montant de 8 044,21 \$.

Adoptée

3. TRAVAUX PUBLICS

2018-06-078

3.1. Panneaux indicateurs de vitesse entrées Nord et Sud

ATTENDU la demande de certains citoyens afin d'améliorer la visibilité et le respect de la zone de 50 km/ heure;

ATTENDU QUE pour atteindre ces objectifs, les membres du conseil souhaitent procéder à l'acquisition de panneaux indicateurs de vitesse pour les entrées Nord et Sud;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées auprès de certains fournisseurs;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller *Mario Talbot*
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller *Jean-Marie Desroches*

DE PROCÉDER à l'acquisition de panneaux (2) indicateurs de vitesse auprès de l'entreprise *Kalitec* au montant de 7 650 \$ plus les taxes applicables.

QUE ceux-ci soient installés dès leur réception.

*Monsieur le conseiller *Gérald Poirier* demande le vote.*

Le résultat du vote est de 4 en faveur et de 2 contre

LA RÉOLUTION EST DONC MAJORITAIREMENT ADOPTÉE

Adoptée

3.2. 3^e rang Nord/Saint-Denis-sur-Richelieu

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu effectuera des travaux sur son 4^e rang;

ATTENDU QUE le 4^e rang devient le 3^e Rang Nord de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu a proposé à la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu de prendre en charge en même temps la portion cul-de-sac du 3^e rang Nord de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent à broyer l'asphalte existante et à procéder à la mise en place d'un nouveau revêtement (asphalte);

ATTENDU QUE pour déterminer les coûts réels de ce projet il y a lieu, pour Saint-Denis-sur-Richelieu gestionnaire du projet, de mandater une firme d'ingénierie;

ATTENDU QUE le coût est évalué à 16 800 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de l'ensemble du projet;

ATTENDU QUE Saint-Charles-sur-Richelieu devra assumer 25 % de cette facture.

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE FAIRE PART à la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu de notre désir de s'associer à ce projet jusqu'à la rédaction du rapport de soumission, après quoi la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu se repositionnera.

DE DEMANDER à la firme d'ingénierie de rédiger l'appel d'offres de façon à ce que les soumissions reçues puissent être dissociées selon le territoire municipal, conservant ainsi un droit de refus pour notre section.

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu assumera sa juste part des frais encourus pour la réalisation des étapes menant au rapport de soumission.

Adoptée

4. URBANISME ET AGRICOLE

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

5.1. Demande implication citoyenne/ Association des riverains

ATTENDU QUE l'association des riverains demande une aide financière ne dépassant pas 950 \$ pour assumer les frais de déplacement des étudiants embauchés durant l'été 2018;

ATTENDU QUE ces derniers ont comme objectifs de :

- Procéder à l'inventaire des activités pratiquées sur la rivière Richelieu et en faire une description précise;
- Consigner les types d'activités pratiquées par les riverains et les utilisateurs de ce plan d'eau
- Rédiger les conséquences qu'elles ont sur les berges et sur la qualité de l'eau;
- Faire un inventaire des marinas et des points d'accès de la population au plan d'eau.

ATTENDU QUE le salaire des intervenants est assumé par une autre subvention;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER un montant maximal de 950 \$ à l'association des riverains afin de les soutenir dans leurs démarches à condition que l'association remette à la municipalité une copie du rapport rédigé lors de la réalisation du projet.

Adoptée

2018-06-081

5.2. Demande implication citoyenne/Projet école

ATTENDU QUE l'école a reçu une subvention de 200 \$ pour la réalisation du projet « Ensemble vert »;

ATTENDU QUE ce projet consiste à aménager un coin "lecture et enseignement";

ATTENDU QUE le souhait de l'école est de procéder à l'installation d'une pergola avec un banc intégré, des bancs style "billot de bois" ainsi qu'un mur végétal qui protégerait l'aire de lecture des bruits et du stationnement;

ATTENDU QUE ce projet bénéficierait autant aux jeunes qu'aux citoyens de Saint-Charles-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet est évaluée à 3 000 \$.

ATTENDU QUE la municipalité possède déjà des infrastructures similaires au Parc des Patriotes et que l'école peut les utiliser;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE ne pas octroyer d'aide financière pour la réalisation de ce projet.

Adoptée

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-06-082

7.1. Adoption du rapport incendie/schéma couverture de risques

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu doit déposer un rapport annuel en lien avec l'année 2017 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE ce rapport dresse un portrait des actions réalisées et à être réalisées ;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de ce rapport.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER ce rapport tel que joint à la présente résolution et de le transmettre à la MRC de la Vallée-du-Richelieu afin qu'elle puisse faire le suivi auprès du Ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

7.2. Implantation d'une antenne de communication

ATTENDU QUE la technologie ne cesse d'évoluer;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour les communications en matière de sécurité incendie, de migrer vers le numérique;

ATTENDU QUE les infrastructures radios municipales existantes sont en fin de vie utile et qu'il y a un manque de couverture radio sur le territoire;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a réalisé les études de faisabilités et autres;

ATTENDU QUE la mise en commun des infrastructures en radio communication augmente de façon significative la couverture radio sur l'ensemble des deux territoires;

ATTENDU QUE l'implantation d'une antenne de communication sur le terrain de la station de l'AIBR permettrait de répondre à tous les objectifs;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER une dépense de 58 000 \$ plus les taxes applicables afin de procéder à l'implantation d'une antenne de communication.

ÉTANT ENTENDU QUE les deniers nécessaires à cette dépense seront pris à même le surplus accumulé de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Adoptée

8. RÈGLEMENTS

8.1. Adoption du règlement numéro 277-18-007 abrogeant des règlements de la municipalité de Saint-Charles-sur-richelieu

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris une vaste réforme de sa réglementation;

ATTENDU QUE lors de l'évaluation de l'ensemble des règlements en vigueur, plusieurs se sont avérés être désuets, alors que d'autres ne sont plus d'aucune actualité ou utilité;

ATTENDU QUE l'article 454 du code municipal stipule que l'abrogation ou la modification d'un règlement ne peut avoir lieu que par un autre règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement a été présenté à la population lors de la séance régulière du 2 mai 2018;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen lors de la séance régulière du 2 mai 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement suivant portant le numéro 277-18-007 soit adopté.

Adoptée

8.2. Présentation du règlement 277-18-008 - code d'éthique des employés municipaux

2018-06-085

Monsieur le maire présente à la population présente le projet de règlement 277-18-008 décrétant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux et remplaçant le règlement 277-16-007

Adoptée

2018-06-086

8.3. Avis de motion du règlement 277-18-008 - code d'éthique des employés municipaux

Suite à la présentation du règlement 277-18-008 un **avis de motion** est donné par madame la conseillère Sylvie Van Dersmissen qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement 277-18-008 décrétant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux et remplaçant le règlement 277-16-007

Adoptée

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-06-087

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Gérald Poirier
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
ET UNANIMEMENT RÉSOLU
QUE la séance soit close à 20 h 49.

Marc Lavigne,
Maire

Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière